Règlement ministériel du 4 janvier 2017 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur le CR357 entre Bettendorf et Hessemillen et le CR358 entre Reisermillen et Reisdorf à l'occasion de travaux routiers.

## Le Ministre du Développement durable et des Infrastructures

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Considérant qu'à l'occasion des travaux de reconstruction de l'OA173, il y a lieu de réglementer la circulation sur le CR357 entre Bettendorf et Hessemillen et sur le CR358 entre Reisermillen et Reisdorf;

## Arrête:

- **Art.1**er.- Pendant la phase d'exécution des travaux, à l'endroit ci-après, l'accès est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans les deux sens à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs :
  - sur le CR357 (P.K. 1.000 3.700) entre Bettendorf et Hessemillen,
  - sur le CR358 (P.K. 9.820 11.750 et P.K. 11.820 14.430) entre Reisermillen et Reisdorf.

Cette disposition est indiquée par le signal C,2. Une déviation est mise en place.

- **Art.2.-** Pendant la phase d'exécution des travaux, à l'endroit ci-après, l'accès est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des conducteurs de véhicules et de machines investis d'une mission de gestion et de contrôle du chantier :
  - sur le CR357 (P.K. 3.700 3.780) entre Bettendorf et Hessemillen,
  - sur le CR358 (P.K. 11.750 11.820) entre Bettendorf et Eppeldorf.

Cette disposition est indiquée par le signal C,2a. Une déviation est mise en place.

- **Art.3.-** Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.
- Art.4.- Le présent règlement prend effet le 18 janvier 2017 jusqu'à l'achèvement des travaux.

Luxembourg, le 4 janvier 2017
Le Ministre du Développement durable
et des Infrastructures